

Décision

Générale

colonial

Décision n° 89-400-1930 Indemnités

n° 89-400-1930

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

10 mars 1930

Numéro JO

n° 400 du 31/03/1930

Date du numéro

31 mars 1930

TEXTE INTÉGRAL

pour compter du 1er mars 1930, les émoluments de l'interprète Abdel Kader Sarrour sont fixés ainsi qu'il suit : 1° Solde de 650 francs par mois : 2° Indemnité de charges de famille fixée par l'arrêté du 8 mars 1930,